



# Schweizer Pferderennsport-Verband Fédération Suisse de courses de chevaux



**Assemblée des délégués 21 février 2025**

## **RAPPORT CONCERNANT L'ÉLEVAGE 2024**

### **Remarques préliminaires (rappel)**

#### 1. Reconnaissance comme fédération d'élevage

La Fédération suisse de courses de chevaux (FSC) a été reconnue définitivement en tant que fédération d'élevage par décision de l'Office fédéral de l'agriculture (OFAG) du 9 janvier 2012 après avoir rempli toutes les exigences fixées dans la décision de l'OFAG du 6 mai 2011. Cette reconnaissance était valable jusqu'au 31 décembre 2020. Le 29 septembre 2020 la FSC a déposé une demande de renouvellement pour la reconnaissance comme fédération d'élevage. Par lettre du 16 décembre 2020 l'OFAG nous a informé d'un retard dans le traitement de notre demande. Pour cette raison, la reconnaissance existante sera prolongée jusqu'à l'entrée en vigueur de la nouvelle reconnaissance. Le 13 janvier 2022, nous avons reçu de l'OFAG une lettre contenant diverses questions relatives à notre demande. Celles-ci ont été retravaillées en collaboration avec le Dr Pierre-André Poncet et le dossier a été déposé auprès de l'OFAG le 14 avril 2022.

Fin avril 2024 nous avons reçu un courrier de l'OFAG avec des nouvelles demandes et la procédure à suivre. Nous avons demandé un entretien avec l'OFAG pour pouvoir mieux expliquer notre position et nous attendons encore leur proposition concernant une date.

De même, la FSC a été reconnue en tant que service émetteur de passeports équins par décision de l'OFAG du 25 mai 2011. Cette reconnaissance était valable jusqu'au 31 décembre 2019. Une nouvelle demande a été reconnue le 7 novembre 2019 par l'OFAG. Cette reconnaissance est valable jusqu'au 31 décembre 2029.

Forte de sa reconnaissance en tant que fédération d'élevage, la FSC est également reconnue comme telle tant par la Fédération internationale des autorités hippiques de courses au galop (FIAH) que par la Société d'encouragement à l'élevage de chevaux français (SECF) pour les trotteurs.

#### 2. Contributions fédérales

Pour les années 2011, 2012 et 2013, la FSC a bénéficié de contributions fédérales pour l'encouragement de l'élevage aussi bien en ce qui concerne les naissances que les épreuves de performance.

Suite à la révision de l'Ordonnance sur l'élevage, la FSC ne bénéficie plus de subventions fédérales depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2014, après que la confédération ait supprimé son soutien aux épreuves de performance.

Malgré le fait qu'elle ne bénéficie plus de subventions fédérales, la FSC demeure reconnue aussi bien en tant que fédération d'élevage que de service émetteur de passeports.

## Rapport 2024

Comme organisation d'élevage reconnue ne recevant pas de contributions fédérales pour l'encouragement de l'élevage en 2024, la FSC doit, comme en 2023, présenter à l'OFAG un rapport annuel comprenant notamment le nombre d'animaux mâles et femelles inscrits au herd-book ainsi qu'un récapitulatif des épreuves de performance effectuées.

a. Nombre d'animaux mâles et femelles inscrits au herd-book  
(nombre de poulains identifiés et enregistrés en 2024)

	2024	2023	2022	2021	2020	2019
Chevaux de courses au galop						
Mâles	1	4	5	5	6	3
Femelles	3	4	4	4	8	4
<i>Total I</i>	4	8	9	9	14	7
Chevaux de courses au trot						
Mâles	11	12	9	10	17	23
Femelles	14	10	14	13	16	19
<i>Total II</i>	25	22	23	23	33	42
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I + II)</b>	29	30	32	47	49	53

b. Epreuves de performance effectuées en 2024

	2024	2023	2022	2021	2020	2019
Epreuves de performance (galop)	236	246	294	283	233	393
Epreuves de performance (trot)	<u>613</u>	<u>725</u>	<u>735</u>	<u>695</u>	<u>484</u>	<u>582</u>
<b>TOTAL</b>	849	971	1'029	978	717	975

## **Commission d'élevage**

La commission d'élevage ne s'est pas réunie en 2024, ce qui ne signifie toutefois pas qu'aucune activité ne s'est déroulée en 2024.

### Commission d'élevage

La Commission d'élevage a donné suite à une demande pour l'établissement d'un passeport pour un poulain suisse né en Italie.

Elle a également traité une demande pour l'établissement d'un passeport pour un poulain suisse né en Allemagne, dont nous n'avions pas reçu les papiers d'identifications à temps. La Commission été d'accord de quand même établir un passeport pour ce cheval.

La Commission d'élevage a traité de la reconnaissance de 12 chevaux pur-sang comme indigènes (sans droit aux primes d'élevage) ainsi que de formalités concernant la conformité des procédures de la FSC avec les normes édictées par l'ISBC (International Stud Book Committee), qui gère au niveau international le stud book du pur sang.

Le Stud Book Trot Tome XIX – 2023 a été publié au mois de janvier 2025 et le Stud Book Galop Tome 21 - 2023 début février 2025.

### Commission d'agrément

La commission d'agrément est composée de membres de la commission d'élevage, raison pour laquelle ce point est traité dans ce rapport.

En 2024 la commission d'agrément n'a reçu aucune demande de reconnaissance d'étalons pour l'élevage suisse de galopeurs ou trotteurs.

Un grand merci va à toutes les personnes – éleveurs et leur entourage, collaboratrices et collaborateurs des fédérations – qui s'engagent en faveur de l'élevage de chevaux de courses, malgré un contexte économique difficile.

Vandoeuvres, en février 2025

Henri Turrettini  
Président de la Commission d'élevage